Annexe n°25



**Commune de Waimes**

|  |
| --- |
| **URBANISME**  **AVIS D’ANNONCE DE PROJET** |

Le Collège communal fait savoir qu’en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d’une demande de permis d’urbanisme.

Le demandeur est la SPRL ARDENNES SEJOURS dont les bureaux sont situés Rue du Coteau 35 à 4950 Waimes.

Le terrain concerné est situé Rue Mâti à 4950 Waimes et cadastré division 1, section G, n°367E.

Le projet consiste en : Extension et transformation d'une grange en gîte, et présente les caractéristiques suivantes : Construction d'un volume secondaire comprenant une extension du volume principal, un abri de jardin et une terrasse couverte (dimensions du volume secondaire : L. max = 7,90 m., l. max = 7,08 m., h. max = 3,55 m.)

L’annonce de projet est requise pour le motif suivant : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et les lundis et mercredis de 13h30 à 17h30 à l’adresse suivante : Service Urbanisme - Place Baudouin 1 - 4950 Waimes

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme :

Téléphone : 080 68 91 64 ou

Mail : urbanisme@waimes.be ou celine.barbette@waimes.be,

Dont le bureau se trouve à 4950 WAIMES – Place Baudouin, 1.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du**

**29 juin 2020 au 14 juillet 2020**

**au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l’adresse suivante : Place Baudouin 1 – 4950 WAIMES,

- Par courrier électronique aux adresses suivantes : urbanisme@waimes.be ou celine.barbette@waimes.be